

Risques liés à la manutention manuelle

Affections péri-articulaires

Le rappel des obligations

Ces affections appelées également **troubles musculo-squelettiques (TMS)** sont les maladies professionnelles les plus fréquentes.

Elles affectent les tissus mous (tendons, nerfs, gaines synoviales) qui se trouvent à la périphérie des articulations.



Les douleurs peuvent se situer :

- à l'épaule : enraidissement,
- au coude : épicondylite,
- au poignet : syndrome du canal carpien,
- à la main et aux doigts : tendinites.

Les **facteurs déclenchant** l'apparition de ces pathologies sont multiples et se combinent entre eux :

- répétitivité des gestes,

- postures extrêmes en flexion, rotation, élévation,
- durée d'exposition à une activité répétitive,
- condition physique et âge des personnes,
- stress,
- conditions de travail : exposition à des contraintes climatiques (chambre froide,...), à des vibrations...

EN PRATIQUE

Afin de prévenir ce type d'affection, il conviendra de réfléchir à des **mesures concrètes touchant l'organisation du travail**.



On peut citer, par exemple, la polyvalence, l'alternance des tâches et des positions de travail, les temps de travail et de récupération, etc...

Il faudra également envisager une réflexion sur des **solutions d'ordre technique**, par exemple :

- réaménagement d'un poste,
- choix d'un outil plus adapté au travail (sécteur ergonomique, ...) et son entretien.

Une bonne hygiène de vie peut également contribuer à la prévention du risque des TMS.

POUR PLUS D'INFORMATIONS ●●●

Les affections péri-articulaires peuvent faire l'objet d'une reconnaissance (selon certains critères) en maladie professionnelle.

La MSA (service santé sécurité au travail) peut vous accompagner dans l'aménagement de poste de travail et met à votre disposition les documents ci-contre.

